SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1874 **11 septembre 2010**

SOMMAIRE

3A (Alpha Angels Advisors) S.à r.l. 89941
Adam's Fashion Coiffure Sàrl 89946
ADESI Engineering S. à r.l. 89946
Alias Mustang International 89940
Alpstar Capital Europe S.C.A. 89926
Amaggi Luxembourg S.à r.l. 89922
Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l. 89946
A. Rolf Larsen Holding S.A. 89946
Battersea S.A. 89912
Benofi 89952
Bonte s.a. 89924
«Brandi's s.à r.l» 89942
«Brandi's s.à r.l» 89945
Calzalux S.A. 89909
Centaur Luxco S.à r.l. 89940
Copartin S.A. 89952
Erelux Fin S.à r.l. 89906
Fatco 89942
Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. .. 89919
Fonds Massinissa Lux 89906
Goldenhill Five S.A. 89937
H'Corp 89947
Immo Mali 89908
Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.àr.l. 89941
infotectonica s.a. 89945
Jamin S.A. 89910
Luminstar Capital Fund S.A. 89912
Marly Properties S.A. 89912
MF 2 S. à r.l. 89919
NATIXIS Alternative Investments International S.A. 89920
Nedafolo S.A. 89920
New Millennium Advisory S.A. 89920
O'Neill Brand S.à r.l. 89920
Palaco S.A. 89911
Partela S.A. 89921
PEF Feeder 2007 S.à r.l. 89921
Preing S.A. 89921
Private Equity Holding (Luxembourg) S.A. 89923
Quant S.A. 89921
Ratbou S.A. 89921
Repco 44 S.A. 89945
River & Impact S.à r.l. 89922
Santorini S.A. 89924
ScienceImmo S.A. 89922
Simon Ivanhoe S.à r.l. 89923
Société de Gestion Internationale S.àr.l. 89924
S.P.F. Samfran S.A. 89922
Stock Base S.à r.l. et Cie, S.e.c.s. 89923
Styron Holding S.à r.l. 89924
Taxis.lu S.à r.l. 89926
United First Partners 89922
Upsilon Informatique S.A. 89926
Vivinvest SA 89937
Wing Aero 89937
WJH Holdings Sàrl 89937
Wolverton (Luxembourg) S.à r.l. 89939
WPA Holdings Sàrl 89940
XGo 89940
YMMA S.à r.l. 89941
Zemaphore S.à r.l. 89941
zs sol design S.à r.l. 89946
zs sol design S.à r.l. 89945

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Erelux Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.051.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 15 juillet 2010

En date du 15 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Philippe MONNIER de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Jean-Marc JESTIN, né le 10 novembre 1968 à Toulon, France, ayant comme adresse: 15, rue Jacques Louvel Tessier, 75010 Paris, France, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jaap TONCKENS, né le 16 juillet 1962 à S-Gravelage, Pays-Bas, ayant comme adresse: 38, rue Pierre Demours, 75017 Paris, France, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean-Marc JESTIN, gérant A

- Monsieur Jaap TONCKENS, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

ERELUX FIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010096058/25.

(100108049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Fonds Massinissa Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.828.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé «FONDS MASSINISSA LUX» (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2520 Luxembourg,5, Allée Scheffer. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.828.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 17 janvier 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée débute à 14.00 heures sous la présidence de Madame Marie BERNOT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Katja KIEFFER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Laetitia BŒUF, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I. Les actionnaires étant tous nominatifs la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés par lettres recommandées en date du 22 avril 2010.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Nomination de Monsieur Guy HUDSON en tant que membre votant du Comité de Surveillance («Membre Votant») tel que décrit dans le Protocole d'Investissement.

- Démission de Messieurs Jean-Luc REVEREAULT et Abderrahman GUERRAOUI en tant que Membres Votants.

- Modification de l'article 5 alinéa 4 des statuts de la Société.

- Modification subséquente du prospectus de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 31.000 actions B et 11.486.878 actions A en circulation, 7.645.418 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Le quorum requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

VI.- En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après «Assemblée Générale») prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la section 9.2 «Composition» du prospectus de la Société, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Guy HUDSON comme Membre Votant.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Messieurs Jean-Luc REVEREAULT et Abderrahman GUERRAOUI en tant que Membres Votants.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 4 des statuts de la Société comme suit:

Jusqu'au 31 décembre 2009, le Conseil est autorisé sans restriction à émettre ou à s'engager à émettre des actions partiellement ou entièrement libérées de Catégorie A ou de Catégorie B à un prix unitaire de 1 EUR, conformément aux procédures et aux termes et conditions déterminés par le Conseil et décrits dans le Prospectus, sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, jusqu'à concurrence d'un capital total de cent vingt millions d'Euros (EUR 120.000.000). Le prix de souscription d'un Euro (EUR 1) sera majoré d'une prime au bénéfice de la Société équivalente à 8% du prix de souscription, calculée pro rata temporis selon les modalités fixées par le Conseil et décrites dans le Prospectus. Cette période de souscription pourra être prorogée au 30 juin 2010 au plus tard ou à toute autre date préalable déterminée par le Conseil.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le prospectus de la Société comme suit:

- Définition de Closing Final (page 8):

Dernière Phase de Souscription intervenant au plus tard 12 mois après le Closing Initial ou lors de la réalisation du plafond du Fonds fixé à EUR 120.000.000,-, ou au 30 juin 2010 au plus tard ou à toute autre date préalable déterminée par le Conseil.

- Dernier paragraphe de «Phases de souscriptions et plafond de souscriptions» Section 8.1. «Caractéristique des actions» (page 40):

Le Closing Final devra intervenir au plus tard

- 12 mois après le premier Closing Initial

- à la réalisation du plafond de souscription, ou

- au 30 juin 2010 au plus tard ou à toute autre date préalable déterminée par le Conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOT, K. KIEFFER, L. BŒUF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2010. Relation: LAC/2010/24575. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): CAROLE FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096073/83.

(100108248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Immo Mali, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 33.415.

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMO MALI" établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 351 du 27 septembre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33415.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1234 du 27 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E.Jastrow, J.Schmit, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096127/61.

(100107915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Calzalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.080.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente juin.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- La société anonyme SUNSHINE HOLDING S.A., avec siège à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 17 913, représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Luciano DAL Z0TT0, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre et Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, une société anonyme holding sous la dénomination de CALZALUX S.A., au capital social actuel de huit cent soixante mille euros (860 000.-EUR), représenté par mille (1 000) actions sans indication de valeur nominale;

- que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 111 du 5 avril 1990;

- que les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 6 février 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 293 du 12 juin 1997, et en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 639 du 17 novembre 1997, et suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 255 du 28 août 2002;

- que cette société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B No 32 080;

- que la totalité des mille (1 000) actions de la société anonyme holding CALZALUX S.A. a été réunie entre les mains de la comparante, la société anonyme SUNSHINE HOLDING S.A., préqualifiée;

- que la comparante, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme holding CALZALUX S.A. et, dès lors, reprendre à son compte tous les actifs, passifs et engagements, même inconnus à l'heure actuelle, de la société dissoute;

- que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;

- que la comparante déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, les représentants de la comparante ont présenté les actions au porteur, représentatives de l'intégralité du capital social de la société, au notaire instrumentant qui les a immédiatement annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société comparante.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DAL ZOTTO, BECKER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 juillet 2010. Relation: EAC/2010/7991. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pétange, le 13 juillet 2010. Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010096742/47.

(100107202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Jamin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.276.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EDDINGTON ASSETS S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à East 53 rd Street, 2 nd Floor, Swiss Building, Marbella, Panama, ici dûment représentée par Madame Sandrine Pellizzari et Madame Helena Tonini-Di Vito, en vertu d'une procuration délivrée le 13 juillet 2010 à Luxembourg

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire d'acter:

1. Que la société anonyme «JAMIN S.A.», R.C.S. Luxembourg B 114.276, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 919 du 10 mai 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme «JAMIN S.A.».

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme «JAMIN S.A.», déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que la mandante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture daté du 14 juillet 2010.

Qu'elle déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société.

9. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

10. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des titres au porteur de la société.

11. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société UniCredit Luxembourg S.A., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

12. Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société «JAMIN S.A.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Pellizzari, H. Tonini-Di Vito et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. LAC/2010/31854. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096138/49.

(100108127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Palaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 98.301.

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PALACO S.A." établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 185 du 13 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98301.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les TROIS CENT SOIXANTE (360) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E.Jastrow, J.Schmit, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096218/59.

(100107916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Luminstar Capital Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.237.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 14 juillet 2010

M. Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LUMINSTAR CAPITAL FUND S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010096163/14.

(100107743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Marly Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 96.383.

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant qu'administrateur de la société de droit luxembourgeois MARLY PROPERTIES SA sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet au 17 mai 2010.

Luxembourg, le 10 mai 2010. Eléonore PAULY.

Référence de publication: 2010096177/10.

(100107706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Battersea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.627.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twentieth day of July.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc SMIT, employee, born on the 20 th day of June 1972 in Düsseldorf (Germany), residing at Grote Blickerstraat 27, 1013 KN Amsterdam (The Netherlands),

Here represented by Ms Romina Leiboff, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 14 th , 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Battersea S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, the transfer by sale, exchange or otherwise of stock,bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance byway of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries,affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form,at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member(the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise,the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company,but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors,represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify act relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be in creased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office,which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of May at 15 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of cor-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

poration, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three hundred and twenty (320) shares.

The shares have been paid up to the extent of 46,875% by payment in cash, so that the amount of FIFTEEN THOUSAND EURO (15,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of statutory auditors at one.

2.- The following is appointed sole director:

Mr Marc SMIT, employee, born on the 20 th day of June 1972 in Düsseldorf (Germany), residing at Grote Blickerstraat 27, 1013 KN Amsterdam (The Netherlands).

3.- Has been appointed statutory auditor:

Fiscalité immobilière, "société anonyme" having its registered office in L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, R.C.S. Luxembourg B 119.162.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.- The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc SMIT, employé, né le 20 juin 1972 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant à Grote Bickerstraat 27, 1013KN Amsterdam, Pays-Bas,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

ici représenté par Madame Romina Leiboff, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Battersea S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations,sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaire pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues parla loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique,par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemble générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemble générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions,pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemble générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales,nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 46,875%, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EURO (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Marc SMIT, employé, né le 20 juin 1972 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant à Grote Bickerstraat 27, 1013KN Amsterdam, Pays-Bas.

3.- Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes: Fiscalité immobilière, société anonyme ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, R.C.S. Luxembourg B 119.162.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Leiboff, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32921. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105439/354.

(100119127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.985.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, le siège social de la société a été transféré du ""12 Rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Crompvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010096180/17.

(100107794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.209.

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE GENERALE DE MARNACH, S.à r.l." avec siège social à L-9237 Marnach, 19, rue de Marbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 34 du 10 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97209.

L'assemblée est composée de l'associée unique de la société, la société anonyme "Fiduciaire Générale du Nord S.A.", avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B92717,

représentée par son conseil d'administration, à savoir:

1. Monsieur Marc MEYERS, expert-comptable, demeurant à Bour;

2. Monsieur Franz PROST, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

3. Monsieur André SASSEL, administrateur de société, demeurant à L-9776 Wilwerwiltz, 5, Cité Penscherbierg.

Les prénommés sub. 1 et 2 sont ici représentés par Monsieur André SASSEL, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par Monsieur André Sassel et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La société Fiduciaire Générale du Nord, représentée comme dit ci-avant, déclare agir en tant que seule et unique associée de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme:

Unique résolution.

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Diekirch."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sassel, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2010. Relation: DIE /2010/6869. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 20 juillet 2010. Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010099453/37.

(100108784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

New Millennium Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.257.

Les comptes annuels pour la période du 1 er janvier 2009 au 16 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010096192/14.

(100108042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Nedafolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 31, route de Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 116.293.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096195/10.

(100107772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

O'Neill Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 153.237.

Les statut s coordonnés suivant l'acte n°58986 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096204/10.

(100107854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010

En date du 12 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter, avec effet au 1 er Octobre 2009, la démission de Monsieur Alain Delouis, en qualité d'Administrateur

- de ratifier la cooptation, avec effet au 1 er octobre 2009, de Monsieur Patrick Brault en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Alain Delouis, démissionnaire

- d'accepter, avec effet au 4 septembre 2009, la démission de Monsieur Laurent Dubois, en qualité d'Administrateur

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- de renouveler les mandats de Monsieur Sébastien Clerc, de Monsieur Marc Breillout, de Monsieur Alain Devresse, de Monsieur Robert Tellez, de Monsieur Patrick Brault et de Maître Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010096566/20.

(100107124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Partela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096212/9.

(100107843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Preing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 31, route de Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 116.146.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096232/10.

(100107773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Quant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096233/10.

(100107796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 31, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 116.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096237/10.

(100107774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

PEF Feeder 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour PEF Feeder 2007 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010096223/11.

(100107935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

United First Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 148.341.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de la société, tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2010, la résolution suivante:

- L'assemblée générale décide de nommer Madame Véronique De Meester, née le 24 mai 1955 à Ixelles (Bruxelles), résident professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096283/14.

(100107789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

River & Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.123.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58871 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096236/10.

(100107831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

S.P.F. Samfran S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096244/10.

(100107742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

ScienceImmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096246/9.

(100107844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Amaggi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.097.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Amaggi Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010096319/15.

(100107203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Simon Ivanhoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.846.729,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.938.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 juillet 2010 que

Ivanhoe Europe Equities S.à r.l.
SIMON EUROPE BV
Simon ERE Luxco 1, LLC
Simon ERE Luxco 2, LLC
Simon ERE Luxco 3, LLC

ont transféré la totalité des parts qu'ils détenaient dans la Société à UNIBAIL RODAMCO SE, une société européenne ayant son siège social à 7, Place du Chancelier Adenauer, F-75016 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 682 024 096.

Par conséquent, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

UNIBAIL RODAMCO SE . . . . . 31.492 parts sociales ordinaires de classe O
8.164 parts sociales préférentielles de classe G
Simon Ivanhoe S.à r.l. . . . . 1 part sociale ordinaire de classe O

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Simon Ivanhoe S.a r.l
Signature

Référence de publication: 2010096247/26.

(100107960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Stock Base S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096250/9.

(100107845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Private Equity Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.244.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 juillet 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que:

La révocation KPMG Audit S.à r.l. en tant que Commissaire de la société est approuvée avec effet à la date de l'Assemblée.

La nomination de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois avec siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société sous le numéro B 61244 en tant que commissaire aux comptes de la société est acceptée à partir de la date de l'Assemblée et ce jusqu'à L'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour Private Equity Holding (Luxembourg) S.A
Représentée par M. Matthijs BOGERS
Administrateur

Référence de publication: 2010096602/19.

(100107046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Styron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 717.367,05.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096252/11.

(100107888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Santorini S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTORINI S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010096258/11.

(100107972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Société de Gestion Internationale S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 77.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096263/9.

(100107866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Bonte s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheedgen.

R.C.S. Luxembourg B 103.845.

L'an deux mil dix, le huit juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BONTE S.A.", ayant son siège social à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.8457 constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 28 novembre 1995,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 23 août 1996, publié audit Mémorial C, numéro 574 du 8 novembre 1996,

modifiée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 15 février 2002, publié audit Mémorial C, numéro 880 du 10 juin 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Patrick BONTE, commerçant, demeurant à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen.

Qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 201, route de Thionville.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Concepcion Martha CARRAL ADELL, employée, demeurant à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1.- Extension de l'objet social et modification de l'article 3 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail et de gros de marchandises de toute nature, plus particulièrement le commerce de tout matériel destiné au transport de personnes et de marchandises, dont des voitures automoteurs de tout genre, de navires (bateaux) et de remorques ainsi que le commerce de lignes d'embouteillage et d'emballage, en incluant la commercialisation des accessoires y relatifs.

La société pourra par ailleurs effectuer toute autre activité commerciale, à moins que celle-ci ne soit spécifiquement réglementée.

Elle pourra réaliser toute opération et prester tout service s'y rapportant.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

De manière générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement."

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail et de gros de marchandises de toute nature, plus particulièrement le commerce de tout matériel destiné au transport de personnes et de marchandises, dont des voitures automoteurs de tout genre, de navires (bateaux) et de remorques ainsi que le commerce de lignes d'embouteillage et d'emballage, en incluant la commercialisation des accessoires y relatifs.

La société pourra par ailleurs effectuer toute autre activité commerciale, à moins que celle-ci ne soit spécifiquement réglementée.

Elle pourra réaliser toute opération et prester tout service s'y rapportant.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

De manière générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement."

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-€.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bonte, Carrai Adell, Sinnes, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 16 juillet 2010. Martine DECKER.

Référence de publication: 2010096892/77.

(100108196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Taxis.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 66.860.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096273/9.

(100108037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Upsilon Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.564.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096289/9.

(100108038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.570.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Alpstar Capital Europe GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, in the process of being registered with the trade and companies register of Luxembourg,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 July 2010,

(hereafter referred to as the "General Partner");

2) DMF Partners Holding S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 97994,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 July 2010,

(hereinafter referred to as the "Limited Partner").

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Hereinafter the General Partner and the Limited Partner will be referred to individually as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".

Such appearing parties have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall assume the name of "Alpstar Capital Europe S.C.A.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

B. Shareholders' liability

Art. 6. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 7. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 8, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager (as defined in article 10 of the Articles) be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association

Art. 9. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager (as defined in article 10 of the Articles) upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 10 of the Articles. The Ordinary Shares of the Company will not be transferable without the prior written consent of the Manager (as defined in article 10 of the Articles) during a period of ten (10) years starting as from the date of incorporation of the Company.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

D. Management

Art. 10. The Company shall be managed by Alpstar Capital Europe GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the shareholders appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

All resolutions taken by the shareholders of the Company shall be validly adopted only if approved by the Manager.

Art. 12. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 13. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

Any meeting of the Supervisory Board shall be convened by any of its member or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager have any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

The annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the 30 June at 2 p.m.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

Decisions of the shareholders may also be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. The shareholders shall be under the obligation

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Any resolution taken by the shareholders at a meeting of shareholders or by a vote in writing shall only be validly adopted if approved by the Manager.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by the law.

Art. 18. For the purpose of this Article 18:

-"Contribution" shall mean, in respect of a shareholder of the Company, each contribution to the share capital, the share premium or any other distributable reserve of the Company, as of the date of the relevant distribution and "Total Contribution" shall mean, in respect of a shareholder of the Company, the aggregate total of all their Contributions.

Any distributions made by the Company of amounts available for distribution in accordance with Luxembourg law, whether in the ordinary course of business or at the liquidation of the Company, shall be made in the following order of priority:

(i) firstly, holders of Ordinary Shares of the Company, shall receive their pro rata share of one hundred per cent (100%) of all amounts available for distribution until they have received an amount equal to their Total Contribution (the "Capital Return");

(ii) secondly, after all holders of Ordinary Shares shall have received their Capital Return, the holders of Ordinary Shares of the Company shall receive their pro rata share of one hundred per cent (100%) of all amounts available for distribution until they have received a preferred return of seven per cent (7%) per annum of the Total Contribution, calculated for each Contribution on the basis of seven per cent (7%) multiplied by (a) the number of calendar days elapsed since (and including) the date of the relevant Contribution up to (but excluding) the date of the relevant distribution divided by (b) a three hundred and sixty-five (365) day year (the "Preferred Return"); and

(iii) thirdly, after all holders of Ordinary Shares shall have received their Capital Return and their Preferred Return, the Manager shall receive twenty per cent (20%) of the amounts available for distribution and the holders of Ordinary Shares shall receive their pro rata share of eighty per cent (80%) of the amounts available for distribution.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 20. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Applicable law

Art. 21. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2011.

Exceptionally the first annual general meeting shall be held on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1. Alpstar Capital Europe GP S.à. r.l., aforementioned	one (1) Management Share and thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998) Ordinary Shares
2. DMF Partners Holding S.A., aforementioned	one (1) Ordinary Share

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

All the shares are partly paid-up in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2011:

a) Manuel Rubiales, director, born in Arcos de la Frontera (Spain) on 15 February 1968, residing professionally at Almagro 30, 28010, Madrid, Spain,

b) Bernard Herman Hoftijzer, director, born in Arnhem (The Netherlands) on 24 March 1969, residing professionally at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; and

c) Petronella Johanna Sophia Dunselman, director, born in Amsterdam (The Netherlands) on 6 April 1965, residing professionally at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

3. The registered office of the Company shall be at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Alpstar Capital Europe GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 juillet 2010,

(ci-après «l'Associé Commandité»);

2) DMF Partners Holding S.A., une société anonyme constituée au et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97994,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 juillet 2010,

(ci-après dénommé l' «Associé Commanditaire»).

Les procurations signées «ne varietur» par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ci-après, l'Associé Commandité et le ou les Associé(s) Commanditaire(s) sont dénommés individuellement "Actionnaire" et collectivement "Actionnaires".

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts de toute nature et sous toute forme, et pourra émettre des obligations de tout type.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «Alpstar Capital Europe S.C.A.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 6. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 7. La Société a un capital souscrit de trente et un mille un euros (EUR 31.000) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et par une (1) action de Commandité (ci-après l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à cinq cent million d'euros (EUR 500.000.00) représenté par cinq cent million (500.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire la capital autorisé sous cet article 8 dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) est et sera autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, à émettre des options de souscription à ces Actions Ordinaires et ces Actions de Commandités et à émettre des instruments convertibles en des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réservant aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions émises) dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour procéder à une modification des statuts, et à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 9. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant comme définis à l'article 10 des statuts) sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registres des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 10 des présents statuts. Les Actions Ordinaires ne pourront être transférées sans l'accord écrit préalable du Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) pendant une période de dix (10) ans commençant à partir de la date des statuts de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

D. Gérance

Art. 10. La Société sera administrée par Alpstar Capital Europe GP S.à r.l., une société en responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que les actionnaires nomment un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Toutes les résolutions des actionnaires de la Société ne seront valablement adoptées qu'à la condition que ces résolutions soient approuvées par le Gérant.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 13. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du conseil de surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 14. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du conseil de surveillance.

Elle doit être convoquée sur demande d'actionnaires disposant de dix pour cent (10%) au moins du capital Social. Les actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital Social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la teneur de l'assemblée.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

L'assemblée générale annuelle se réunit le 30 juin à 14 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son propre président qui présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui gardera le procès-verbal de l'assemblée.

Les matières discutées à toute assemblée seront limitées aux matières incluent dans l'agenda (qui inclura les matières requises par la loi) et les matières relatives à ces matières.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les actionnaires prenant part à une assemblée par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul des quorum et des votes. Les moyens de communication utilisés devront permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de pouvoir s'entendre de manière ininterrompue et devront permettre une participation effective de toute ces personnes à l'assemblée.

Chaque actionnaire pourra voter par procurations envoyées par lettre ou fax au siège social de la société ou à toute autre adresse spécifiée dans la convocation à l'assemblée. Les actionnaires pourront seulement utiliser les procurations envoyées par la Société et qui contiendront au minimum le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemble, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases permettant de voter en faveur de, contre ou de s'abstenir de votes sur chaque proposition en cochant la case appropriée.

Le procurations ne renseignant ni un vote en faveur, un vote contre ou une abstention seront nulles. La Société prendra seulement en compte les procurations reçues avant l'assemblée générale à laquelle ces procurations se rapportent.

Les résolutions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront passées à une majorité des votes valablement soumis à moins que la matière faisant l'objet du vote se rapporte à une modification des statuts de la société, auquel cas la résolution sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes enregistrés.

Les décisions des actionnaires pourront être également prises par un vote par écrit sur le texte de la résolution devant être adopté. Le texte de la résolution sera envoyé par le Gérant aux actionnaires par courrier recommandé. Les actionnaires auront l'obligation, dans un délai de quinze (15) jours à partir de la réception du texte de la résolution proposée, d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par courrier à la Société.

Toute résolution adoptée par les actionnaires à une assemblée des actionnaires ou par un vote émis par écrit ne sera valablement adoptée que pour autant que cette résolution ait été approuvée par le Gérant.

G. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Pour les besoins de cet Article 18:

- «Contribution» désignera, par rapport à chaque actionnaire de la Société, chaque contribution au capital social, à la prime d'émission ou à tout autre réserve distribuable de la Société, à la date de la distribution concernée et «Contribution Totale» désignera, par rapport à chaque actionnaire de la Société, le montant total de toutes leurs Contributions.

Toute distribution faite par la Société de montants disponibles pour distribution en conformité avec la loi luxembourgeoise, que ce soit dans le cours ordinaire de la vie sociale ou à la liquidation de la Société, sera réalisé dans l'ordre de priorité suivant:

(iv) premièrement, les détenteurs d'actions Ordinaires de la Société, leur part prorata de cent pour cent (100%) des montants disponibles pour distribution jusqu'à ce qu'il ait reçu un montant égal à leur Contribution Totale (le "Retour sur Capital");

(v) deuxièmement, après que tous les détenteurs d'Actions Ordinaires auront reçu leur Retour sur Capital, les détenteurs d'Actions Ordinaires recevront leur part pro rata de cent pour cent (100%) des montants disponibles pour distribution jusqu'à ce qu'il ait reçu un retour préférentiel de sept pour cent (7%) par an sur la Contribution Totale, calculé pour chaque Contribution sur la base de sept pour cent (7%) multiplié par (a) le nombre de jours calendriers écoulés depuis (et incluant) la date de la contribution concernée jusqu'à (et excluant) la date de la distribution relevante divisé par et (b) une année de trois cent soixante-cinq (365) jours par an (le "Retour Préférentiel"); et

(vi) troisièmement, après que tous les détenteurs d'Actions Ordinaires auront reçu leur Retour sur Capital et leur Retour Préférentiel, le Gérant recevra vingt pour cent (20%) des montants disponible pour distribution et les détenteurs d'Actions Ordinaires recevront pro rata quatre-vingt pour cent (80.00%) des montants disponible pour distribution.

H. Modification des statuts de la société

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

J. Dispositions finales et Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Exceptionnellement la première assemblée annuelle se tiendra le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1. Alpstar Capital Europe GP S.à. r.l., prénommée	une (1) Action de Commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30,998) Actions Ordinaires
2. DMF Partners Holding S.A., prénommée	une (1) Action Ordinaire

L'ensemble des parts sociales souscrites a été partiellement libéré, de sorte que la somme sept mille sept cent cinquante (EUR 7.750) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société au 31 décembre 2011:

a) Manuel Rubiales, director, né à Arcos de la Frontera (Espagne) le 15 février 1968, résidant professionnellement à Almagro 30, 28010, Madrid, Spain,

b) Bernard Herman Hoftijzer, director, né à Arnhem (Pays-Bas) le 24 mars 1969, résidant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; and

c) Petronella Johanna Sophia Dunselman, director, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 6 avril 1965, résidant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

3. Le siège de la Société est établi au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31838. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104473/575.

(100117812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vivinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 114.590.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096294/9.

(100108039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Goldenhill Five S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.215.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 02 juillet 2010

1 ère Résolution:

L'Actionnaire Unique accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son poste d'Administrateur de la société.

2 ème Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Jay Hortenstine Mc DOWELL, né le 10 juillet 1936 en Louisiane (USA) et demeurant professionnellement au 430 Park Avenue, NY-10022, New-York (U.S.A.) à la fonction d'Administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour GOLDENHILL FIVE S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010096765/22.

(100106555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

WJH Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WJH HOLDINGS SARL
Signature

Référence de publication: 2010096300/11.

(100107899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Wing Aero, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.525,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.125.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twentyeighth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mr Francesco MOGLIA, managing director, residing professionally in Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

2) Mr Pascal VERDIN-POL, private employee, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of LB ITP SPV LLC, a limited liability company, with its registered address located at 2711 Center ville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, represented by Trilantic Capital Partners AIV I LP, its Managing Member, itself represented by Trilantic Capital Management LLC, its Investment Manager, itself represented by Mr Elliot Attie, Chief Financial Officer;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given on 9 June 2010, which, after having been signed ne varietur

by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "WING AERO", having its head office at 5 Rue Jean Monnet L–2180 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 98125, has been incorporated by a notarial deed dated on December 22, 2003 of Maître Jean Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C number 144 on February 4, 2004. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on August 18, 2006, published in the Mémorial C number 2060 on November 3, 2006;

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "WING AERO" is fixed at EUR 157,525 (one hundred fifty seven thousand five hundred twenty five euro), represented by 6,301 (six thousand three hundred one) shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "WING AERO".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GPS.àr.l. at 26 Bd Royal L-2449 Luxembourg, or at any other place where this company would have its offices.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person,who is known by the notary by his surname, first name,civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1) Monsieur Francesco MOGLIA, directeur général,résidant professionnellement à Luxembourg;

2) Monsieur Pascal VERDIN-POL, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LB ITP SPV LLC, une société ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, County de New Castle, Wilmington, Delaware 19808, représenté par Trilantic Capital Partners AIV I LP, son «Managing Member», lui-même représenté par Trilantic Capital Management LLC, son gérant, lui-même représenté par Monsieur Elliot Attie, Chief Financial Officer;

"le mandant"

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 9 juin 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "WING AERO", ayant son siège social au 5 Rue Jean Monnet L2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro98125, a été constituée suivant acte du 22 Décembre 2003 de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 144 du 4 février 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date 18 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2060 du 3 novembre 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "WING AERO", précitée, s'élève actuellement à EUR 157.525 (cent cinquante sept mille cinq cent vingt cinq euro), représenté par 6.301 (six mille trois cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euro) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "WING AERO".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur,déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société Trilantic Capital Partners IV Europe LuxGP S.àr.l. au 26 Bd Royal L-2449 Luxembourg, ou à tout autre lieu ou cette société aurait ses bureaux.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et encas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure,il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, P. VERDIN-POL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28823. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096299/109.

(100107982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Wolverton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010096301/11.

(100107954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

WPA Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WPA HOLDINGS SARL
Signature

Référence de publication: 2010096302/11.

(100107900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.233.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096303/9.

(100108040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.884.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

L'associé Russell Dale Owens qui détient 407 parts sociales de catégorie B, 327 parts sociales de catégorie D1, 327 parts sociales de catégorie E1, 327 parts sociales de catégorie F1, 327 parts sociales de catégorie G1, 327 parts sociales de catégorie H1 et 327 parts sociales de catégorie I1 de la Société voit son siège transféré, à compter du 15 juillet 2010, du

3207, W Ball Road 10
USA-92804-3769 Anaheim, California
United States of America
au
512 Evergreen Avenue
Cypress, CA 90630
United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Centaur Luxco S.à r.l.
Frank Welman
Gérant A

Référence de publication: 2010096900/23.

(100107955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010096323/12.

(100106625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

YMMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096304/10.

(100107737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Zemaphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096306/10.

(100107593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.àr.l., Société à responsabilité limitée, (anc. 3A (Alpha Angels Advisors) S.à r.l.).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 122.798.

L'an deux mil dix, le six juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Dillard, directeur de société, né à Neuilly-sur-Seine (F), le 15 juillet 1953, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue de Foestraets, 34,

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, déclare être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "3A (ALPHA ANGELS ADVISORS) S.à r.l." avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 20 février 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 122798.

Lequel comparant agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité des voix comme suit:

Première résolution

L'associé change la dénomination de la société en «Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.àr.l.» et en conséquence modifie l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Il existe une société à responsabilité de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.àr.l.»

Deuxième résolution

Modification de l'objet social de la société et en conséquence modification de l'article 2 de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la réalisation de prestations de conseil et d'assistance dans le domaine opérationnel, de gestion et en outre, le conseil aux entreprises, à des banques et à des fonds d'investissement dans le domaine de leur

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

activité courante (assistance à la direction financière, opérationnelle ou à la direction générale) ou d'opérations à caractère exceptionnel (opération de fusions, acquisitions, LBO), ou d'accompagnement de projets industriels.

La société a également pour objet la réalisation de prestations de gérance de sociétés, luxembourgeoises ou étrangères.

La société a en outre pour objet la réalisation d'investissements financiers dans tout actif mobilier ou immobilier ou société industrielle ou commerciale luxembourgeoise ou étrangère, cotée ou non sur des marchés organisés, et la gestion active desdits investissements.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Il est précisé que cette activité de conseil en matière financière sera exclusive de toute activité financière réglementée. La société n'entend donc notamment nullement prendre part à une quelconque activité soumise à la loi sur les intermédiations financières.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 850.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. DILLARD, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30023. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096309/53.

(100108107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

«Brandi's s.à r.l», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 44, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.589.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096311/10.

(100106876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Fatco, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 6, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 99.151.

L'an deux mil dix, le vingt mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FATCO" SA, avec siège social à L-9690 Watrange, 6, rue Abbé Welter, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 882 du 23 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numérol385 du 06 juillet 2007;

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.151

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités qui désigne comme secrétaire Madame Hélène Foucart, demeurant à Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. la modification de l'objet social de la société

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

2. Modification des pouvoirs du Conseil d'administration et la modification subséquente des statuts

3. Prolongation des mandats des administrateurs et du commissaire

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence modifie l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- le commerce de gros et de détail en matériels électrique, électroménagers, sécurité, alarme, articles de bien-être, de kinésiologie, d'économie d'énergie dans le sens large du terme, meubles, matériaux, matériels de chauffage et de sanitaire, matériels d'ameublement, intermédiaire commercial, - la consultance, le conseil, l'étude, le service et la recherche pour les entreprises et particuliers; l'achat et la vente, la location, la mise à disposition de biens meubles et immeubles, l'importation et l'exportation de biens meubles; - ou autres concepts touchant directement ou indirectement à son objet social;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut emprunter, avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7 et 8 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public."

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, les mandats des administrateurs Monsieur Michel CYPRES et Madame Christiane SERVAYE et du commissaire Monsieur Pierre CYPRES.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "FATCO", savoir:

1. Monsieur Michel CYPRES, demeurant à L-9690 Watrange, 6, rue Abbé Welter,

2. Madame Christiane SERVAYE, demeurant à L-9690 Watrange, 6, rue Abbé Welter

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils reconduisent Monsieur Michel CYPRES dans sa fonction d'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-€

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2010 - WIL/2010/484 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Wiltz, le 1 er juin 2010. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010099426/133.

(100107984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

«Brandi's s.à r.l», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 44, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.589.

Les comptes annuels au 29.04.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096312/10.

(100106879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

---

infotectonica s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 56.284.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.
Experts comptables et fiscaux
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010096314/13.

(100107256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

---

zs sol design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 72, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 129.434.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096315/10.

(100106774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Repco 44 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.084.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 18 juin 2010 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur A;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. .

Référence de publication: 2010096804/21.

(100106708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

---

zs sol design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 72, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 129.434.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096316/10.

(100106779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

A. Rolf Larsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010. Signature.

Référence de publication: 2010096317/10.

(100106705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Adam's Fashion Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 146.309.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096318/10.

(100106880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

ADESI Engineering S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 juillet 2010.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2010096322/13.

(100106602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour AQUA PARADISE LUXEMBOURG S.àr.l.

Référence de publication: 2010096327/11.

(100106611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

H'Corp, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.382.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.191.

In the year two thousand and ten, the twenty-second day of June,

before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of H'Corp S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150.191. The Company was incorporated on 2 December 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 168 of January 27 th , 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 22 January 2010, published in the Mémorial C number 483 of March 5 th , 2010.

There appeared:

Mr David Holder, born on February 27, 1968, in Lille, France, and residing at 44, Chemin Grange Canal, 1224 Chêne-Bougeries, Switzerland, holding the entire corporate capital of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 22 June 2010; and

Mr Francis Holder, born on July 28, 1940, in Lille, France, and Mrs. Françoise Holder, born on October 2, 1943, in Romans sur Isère, France, residing at 12, rue des Saint Pères, 75007 Paris, France (the Subscribers),

hereby represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, by virtue of a power of attorney given on 22 June 2010.

The proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 250 (two hundred and fifty) shares each having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros), representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 6,370,050 (six million three hundred seventy thousand and fifty Euros) so as to increase the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 6,382,550 (six million three hundred eighty two thousand four hundred and fifty Euros) by way of creation and issuance of 127,401 (one hundred twenty seven thousand four hundred and one) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each (the Newly Issued Shares);

(3) subscription and payment of the Newly Issued Shares specified under item 2. above by Mr and Mrs Francis Holder by means of a contribution in kind by Mr and Mrs Francis Holder consisting of the usufruct of 57,444 (fifty seven thousand four hundred and forty-four) class O shares in Holder S.A.S., a company incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 344, avenue de la Marne, 59700 Marcq en Baroeul, France, and registered with the French (Roubaix-Tourcoing) Trade and Companies Register under the number 349 557 934, jointly owned by them pursuant to their marital status (the Usufruct of the Shares);

(4) subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3. above;

(5) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company;

(6) authorization to the Subscribers to transfer the Newly Issued Shares to Mr David Holder, in accordance with article 8 of the Articles;

(7) amendment of article 3 of the Articles (corporate purpose); and

(8) miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,370,050 (six million three hundred seventy thousand and fifty Euros), in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 250 (two hundred and fifty) shares having a par value of EUR 50 (fifty Euros) each, to an amount of EUR 6,382,550 (six million three hundred eighty two thousand five hundred and fifty Euros) by the creation and issue of 127,401 (one hundred twenty seven thousand four hundred and one) new shares of the Company having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each.

Third resolution

Mr and Mrs Francis Holder, represented as stated above, intervene at the present meeting and hereby declare to:

(i) subscribe to all the 127,401 (one hundred twenty seven thousand four hundred and one) Newly Issued Shares of the Company; and

(ii) pay the Newly Issued Shares in full by means of a contribution in kind consisting of the Usufruct of the Shares having a value of EUR 6,370,080 (six million three hundred seventy thousand and eighty Euros), owned jointly by Mr Francis Holder and Mrs Françoise Holder under their marital status.

It results from a certificate issued by the Subscribers dated 22 June 2010 relating to the Usufruct of the Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

1. the Subscribers hold jointly title, pursuant to their marital status, to the Usufruct of the Shares to be contributed at the Meeting;

2. the shares relating to the Usufruct of the Shares are fully paid-up;

3. the Subscribers are entitled to the Usufruct of the Shares and possess the power to dispose of the Usufruct of the Shares;

4. the Usufruct of the Shares is not encumbered with any pledge, there exists no rights to acquire any pledge on the shares and the shares are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Usufruct of the Shares be transferred to him/her;

6. according to French law and the articles of association of Holder S.A.S., the Usufruct of the Shares is freely transferable;

7. all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Usufruct of the Shares will be effected upon the Meeting; and

8. the Usufruct of the Shares is worth at least EUR 6,370,080 (six million three hundred seventy thousand and eighty Euros).

It results also in essence from a certificate issued by the Company dated 22 June 2010 relating to the Usufruct of the Shares contributed to the Company in the manner described above that the Usufruct of the Shares is worth at least EUR 6,370,080 (six million three hundred seventy thousand and eighty Euros).

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Usufruct of the Shares is forthwith at the free disposal of the Company.

The Meeting resolves to allocate the contribution of the Usufruct of the Shares (i) to the share capital account of the Company for an amount of EUR 6,370,050 (six million three hundred seventy thousand and fifty Euros) and (ii) to the share premium account of the Company for the balance of an amount of EUR 30 (thirty Euros).

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

SHAREHOLDERS	SHARES
Mr David Holder	250
Mr and Mrs Francis Holder (owning the shares jointly under their marital status)	127,401
TOTAL	127,651

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

" **Art. 6.** The corporate capital is set at six million three hundred eighty two thousand five hundred and fifty Euros (EUR 6,382,550.-) represented by one hundred twenty seven thousand six hundred and fifty-one (127,651) share quotas of fifty Euros (50.- EUR) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Sixth resolution

The Meeting notes that it is contemplated that all the Newly Issued Shares be transferred by the Subscribers to the Sole Shareholder.

The Meeting resolves to authorize the transfer of all the Newly Issued Shares from the Subscribers to the Sole Shareholder in accordance with article 8 of the Articles.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The purpose of the Company is also to offer services, including consulting services, relating to corporate strategy and development and branding.

It may also acquire, enhance, dispose and licence of intellectual property rights of any nature, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand seven hundred euro (€ 3,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de juin,

par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de H'Corp S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.191 (la Société). La Société a été constituée le 2 décembre 2009 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 168 du 27 janvier 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, daté du 22 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 483 du 5 mars 2010.

Ont comparu:

M. David Holder, né le 27 février 1968, à Lille, France, et résidant au 44, Chemin Grange Canal, 1224 Chêne-Bougeries, Suisse, détenant entièrement le capital de la société (l'Associé Unique),

ci-après représentée par M. Charles Baudouin, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 22 juin 2010;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

M. Francis Holder, né le 28 juillet 1940 à Lille, France, et Mme Françoise Holder, née le 2 octobre 1943 à Romans sur Isère, France, résidant au 12, rue des Saint Pères, 75007 Paris, France (les Souscripteurs),

ci-après représentée par M Charles Baudouin, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 22 juin 2010.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6,370,050 EUR (six millions trois cent soixante-dix mille cinquante euros) afin de le faire passer de son montant actuel de 12,500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 6,382,550 EUR (six millions trois cent quatre-vingtdeux mille cinq cent cinquante euros) au moyen de la création et de l'émission de 127,401 (cent vingt-sept mille quatre cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune;

3. Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises mentionnées au point 2. ci-dessus par M. et Mme. Francis Holder, au moyen d'un apport en nature consistant en l'usufruit de 57.444 (cinquante-sept mille quatre cent quarante-quatre) actions de catégorie O de Holder S.A.S., une société constituée et existant sous les lois de la France, ayant son siège social au 344 avenue de la Marne, 59700 Marcq en Baroeul, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 349 557 934, leur appartenant conjointement, conformément à leur statut matrimonial (l'Usufruit des Actions);

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, sous son unique signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Autorisation aux Souscripteurs de transférer les actions nouvellement émises à M. David Holder, en accord avec l'article 8 des Statuts;

7. Modification de l'article 3 des Statuts (objet statutaire de la Société); et

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6,370,050 EUR (six millions trois cent soixante-dix mille cinquante euros) afin de le faire passer de son montant actuel de 12,500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune, à un montant de 6,382,550 EUR (six millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante euros) au moyen de la création et de l'émission de 127.401 (cent vingt-sept mille quatre cent une) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

M. et Mme. Francis Holder, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent

(i) Souscrire à l'intégralité des 127,401 (cent vingt-sept mille quatre cent une) Nouvelles Parts Sociales; et

(ii) Payer en intégralité les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature consistant en l'Usufruit des Actions d'une valeur nominale de 6,370,080 EUR (six millions trois cent soixante-dix mille quatre-vingt euros), détenues conjointement par M. Francis Holder et Mme. Françoise Holder de par leur statut matrimonial.

Il résulte d'un certificat émis par les Souscripteurs le 22 juin 2010, relatif à l'Usufruit des Actions apporté à la Société de la manière décrite ci-dessus, que:

(1) Les Souscripteurs détiennent conjointement, conformément à leur statut matrimonial, l'Usufruit des Actions apportés à l'occasion de l'Assemblée;

(2) Les actions relatives à l'Usufruit des Actions sont intégralement payées;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(3) Les Souscripteurs sont les propriétaires de l'Usufruit des Actions et détiennent le pouvoir de disposer de l'Usufruit des Actions;

(4) L'Usufruit des Actions n'est grevé par aucun engagement, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque engagement sur les actions et les actions ne sont sujettes à aucune sûreté;

(5) Il n'existe pas de droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel une personne pourrait demander le transfert de l'Usufruit des Actions en sa faveur;

(6) En accord avec la loi française et les statuts de Holder S.A.S., l'Usufruit des Actions est librement transférable;

(7) Toutes les formalités requises par la loi applicable à l'apport en nature de l'Usufruit des Actions seront effectuées durant l'Assemblée; et

(8) L'Usufruit des Actions a une valeur minimale de 6,370,080 EUR (six millions trois cent soixante-dix mille quatre-vingt euros).

Il résulte également d'un certificat émis par la Société, daté du 22 juin 2010, relatif à l'Usufruit des Parts Actions apporté à la Société comme décrit ci-dessus, que l'Usufruit des Actions a une valeur minimale de 6,370,080 EUR (six millions trois cent soixante-dix mille quatre-vingt euros).

Tous les certificats décrits ci-dessus sont ci-après désignés collectivement les Certificats.

Les Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux modalités d'enregistrement.

L'Usufruit des Actions est immédiatement à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée décide d'allouer l'apport de l'Usufruit des Actions (i) au compte du capital social de la Société pour un montant de 6,370,050 EUR (six million trois cent soixante-dix mille cinquante euros) et (ii) au compte de primes d'émission de la société pour un montant de 30 EUR (trente euros).

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société sera le suivant:

ACTIONNARIAT	PARTS SOCIALES
M. David Holder	250
M. et Mme Francis Holder (détenant conjointement les parts sociales conformément à leur statut matrimonial)	127,401
TOTAL	127,651

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est établi au montant de six millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante euros (6,382,550.- EUR), représenté par cent vingt-sept mille six cent cinquante et une (127,651) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toute formalité y relative.

Sixième résolution

L'Assemblée note qu'il est envisagé que toutes les Nouvelles Parts Sociales soient transférées par les Souscripteurs à l'Associé Unique.

L'Assemblée décide d'autoriser le transfert de toutes les Nouvelles Parts Sociales des Souscripteurs à l'Associé Unique en accord avec l'article 8 des Statuts.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts, de sorte qu'il aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société a également pour objet d'offrir des services, incluant des services de consultation, relatifs à la stratégie d'entreprise, au développement et à l'image de marque.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ trois mille sept cents euros (€ 3.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Baudouin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2010. Relation: EAC/2010/7619. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010098173/290.

(100110556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Copartin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.627.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1 er juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme COPARTIN S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 25 mars 2005 et a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pour extrait conforme
Maître Céline Grosjean
Le liquidateur

Référence de publication: 2010096380/17.

(100107085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Benofi, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 58.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE (AUDIT LUXEMBOURG)
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010096340/12.

(100106673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck